Journal of Humanities and Social Sciences

INTER-TEXTUAL

ISSN: 2663-239X
Numéro 2
Décembre 2019

ISSN : 2663-239X

REVUE INTER-TEXTUAL

Revue semestrielle en ligne des Lettres et Sciences Humaines du Département d'Anglais adossée au Groupe de recherches en Littérature et Linguistique anglaise (GRELLA)

Université Alassane Ouattara

République de Côte d'Ivoire

Directeur de Publication: M. Pierre KRAMOKO, Maitre de Conférences

Adresse postale: 01 BP V 18 Bouaké 01

Téléphone: (225) 01782284/(225) 01018143

Courriel: pkramokoub.edu@gmail.com

Numéro ISSN:

Lien de la Revue: http://inter-textual.univ-ao.edu.ci

INTER-TEXTUAL

ADMINISTRATION DE LA REVUE

DIRECTEUR DE PUBLICATION

M. Pierre KRAMOKO, Maître de Conférences

COMITÉ DE RÉDACTION

- Professeur Guézé Habraham Aimé DAHIGO, Professeur Titulaire
- Dr Vamara KONÉ, Maître de Conférences
- Dr Kouamé ADOU, Maître de Conférences
- Dr Kouamé SAYNI, Maître de Conférences
- Dr Koffi Eugène N'GUESSAN, Maître de Conférences
- Dr Gossouhon SÉKONGO, Maître de Conférences
- Dr Philippe Zorobi TOH, Maître de Conférences
- Dr Jérome Koffi KRA, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Azoumana Ouattara, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Coulibaly Daouda, PhD,Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Djako Arsène, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Francis Akindès, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Lawrence P. Jackson, Johns Hopkins University, USA

Prof. Léa N'Goran-Poamé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Mamadou Kandji, Université Ckeick Anta Diop, Sénégal

Prof. Margaret Wright-Cleveland, Florida State University, USA

Prof. Kenneth Cohen, St Mary's College of Maryland, USA

Prof. Nubukpo Komlan Messan, Université de Lomé, Togo

Prof. Séry Bailly, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan

Prof. Zigui Koléa Paulin, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

INTER-TEXTUAL

Inter-Textual Nº 2

TABLE DES MATIERES

1. Aliy Abdulwahid ADEBISI: The Translatability of Adam Abdullah Al-Ilory's Poetry….....1 – 17

2. Munseu Alida HOUMEGA et YEO Kanabein Oumar: Démarcation verbes / noms : un cas de flexibilité catégorielle en Yacouba……17 – 32

3. Amenan Jeanne Eunide KONAN : The Perception of English Vowels by Baule Kode-English Bilinguals……..……33 – 45

4. Kouadio Lambert N'GUESSAN : Triumphing from Evils and Changing Perspectives: an Examination of Blacks' Dilemma in Zakes Mda's *The Heart of Redness*……..……...46 – 64

5. Koffi Jules KOUAKOU: Reading Feminism in Chinua Achebe*'s Anthills of The Savannah*……..……65 – 86

6. Abib SENE: The Corporeality of Silence: Dispossession of *Person*-and-Selfhood in Yvonne Vera's *Butterfly Burning*…….……87 – 97

7. Afou DEMBÉLÉ : **Regard sur l'autre : une lecture des rapports entre l'Occident et l'Afrique dans l'œuvre de Fatou Diome……..……98 – 114**

8. Kamondan Vincent DIDE et Pedro Kennedy GNAGNY: *Araignée et grenouille* ou la confiscation de la liberté d'expression……...……...115 – 130

9. Justin Kwaku Oduro ADINKRA: Le Discours littéraire d'Aminata Sow Fall et l'insertion sociale des jeunes : une lecture de *Festins de la détresse*…….....131 – 145

10. Pierre KRAMOKO : The Other Woman Beyond Feminism……...146 – 159

11. Jean-Joël BAHI : **Pauvreté et inégalités sociales en Afrique subsaharienne à la lumière des théories philosophiques de Rawls et Sen……..160 – 173**

12. Fatou GUEYE : Procédés d'écriture et stratégies de persuasion dans les écrits fonctionnels. Cas des annonces et slogans commerciaux au Sénégal…….....174 - 191

PAUVRETE ET INEGALITES SOCIALES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE A LA LUMIERE DES THEORIES PHILOSOPHIQUES DE RAWLS ET SEN.

BAHI Jean-Joël
Université Alassane Ouattara, Bouaké-Côte d'Ivoire
bahijoel1@yahoo.fr

Résumé :
Comment l'Afrique subsaharienne peut-elle venir à bout de la pauvreté et des inégalités sociales sans faire la promotion de la justice sociale ? Quel diagnostic de la pauvreté et des inégalités sociales peut-on établir dans cette région du monde ? Quelle est la responsabilité des dirigeants politiques dans une Afrique où la pauvreté et l'écart des inégalités sociales s'accroissent ? Telles sont les préoccupations auxquelles nous essayons de répondre en prenant pour ancrage les théories philosophiques de John Rawls et d'Amartya Sen. Ainsi, notre objectif est de proposer des idées susceptibles de lutter contre la pauvreté et participer à la réduction des inégalités sociales en Afrique subsaharienne. Il s'agit notamment de faire la promotion de la justice sociale fondée sur une véritable équité conditionnée par la gestion rationnelle des richesses communes qui vise à améliorer les conditions de vie et de travail des populations.

Mots-clés : Afrique- Équité-Inégalités sociales-Justice sociale- Pauvreté

Abstract:

How can sub-Saharan African nations stamp out poverty and social inequality regardless of social justice? What is the diagnosis of poverty and social inequality concerning this region of the world? What is the responsibility of political leaders of the African continent where poverty and the gap in social inequality get worse and worse? These questions constitute the concerns to which the present paper tries to respond. Grounded in the philosophical theories of John Rawls and Amartya Sen, the contribution aims to propose ideas for a better fight against poverty and the reduction of social inequalities in sub-Saharan Africa. The focus, in particular, is the promotion of social justice based on true equity, one that is determined by the rational management of community wealth as to the improvement of populations' living and working conditions.

Key words: Africa- Equity-Social inequalities-Social justice-Poverty

Introduction

Certaines statistiques de la Banque mondiale, notamment le rapport de 2016, montrent que depuis 1990, de grands progrès ont été réalisés dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales dans le monde. Malgré ces avancées, la pauvreté et les inégalités sociales constituent encore une menace pour la stabilité de la société humaine. A. Sen (2016 : 66) définit la pauvreté non pas comme un « manque de ressources » comme le pense Rawls, mais plutôt comme une « liberté insuffisante ». La pauvreté présente ici un double sens qui retiendra notre attention dans ce texte.

Quant aux inégalités sociales, elles « sont très souvent ramenées au revenu des ménages », selon les termes de M. Dauderstädt (2016 : 47). Autrement dit, tous les ménages n'ont pas les mêmes niveaux de vie ou les mêmes capacités financières, encore moins la même liberté de traduire ce qui constitue pour eux leur bien-être. Si certains vivent dans l'opulence, d'autres, encore plus nombreux, vivent dans une extrême précarité. Ainsi, parce qu'elles posent un problème de justice sociale et mettent en péril la vie de plusieurs populations, pauvreté et inégalités sociales constituent l'objet d'une préoccupation majeure dans les pays en voie de développement, notamment dans les États subsahariens. À preuve, le même rapport de la Banque mondiale révèle que le nombre de pauvres a considérablement augmenté en passant à 330 millions de personnes en 2012 contre 280 millions en 1990.

Par ailleurs, en 2015, plus de la moitié des pauvres dans le monde vivait en Afrique subsaharienne. Ce chiffre justifie le fait que la pauvreté et les inégalités sociales constituent ensemble l'objet de plusieurs sommets et de plusieurs débats pour en identifier les causes et trouver des solutions durables. Ainsi, le problème est de savoir comment l'Afrique subsaharienne peut lutter efficacement contre la pauvreté et venir à bout des inégalités sociales sans faire la promotion de la justice sociale. Cette interrogation implique deux autres préoccupations : Premièrement, quel est le diagnostic de la pauvreté et des inégalités sociales dans les pays subsahariens ? Deuxièmement, quelle est la responsabilité des dirigeants politiques dans une Afrique où la pauvreté et les inégalités sociales vont sans cesse croissant ?

Les méthodes analytique et critique nous permettront d'analyser les fondements politico-économiques de la pauvreté et des inégalités sociales en Afrique subsaharienne. Il s'agira tout d'abord de décrire le niveau de pauvreté et des inégalités sociales, ensuite identifier les causes, et enfin, proposer des pistes de solutions à partir des théories philosophiques de John Rawls et

Amartya Sen pour réduire le niveau de pauvreté et l'écart des inégalités sociales dans les pays subsahariens.

1. Diagnostic de la pauvreté et des inégalités sociales en Afrique subsaharienne

Essayer de faire le diagnostic de la pauvreté et des inégalités sociales en Afrique subsaharienne, c'est tenter de faire ressortir les causes de ces problèmes qui gangrènent les États subsahariens. Notons que l'Afrique subsaharienne à laquelle nous nous intéressons dans cette analyse est celle qui commence dans les années 1989-1990 avec l'adoption de la démocratie comme régime politique par la plupart des pays africains. Il est important entre autres, de rappeler que les États de l'Afrique subsaharienne sont distincts les uns des autres, aussi bien sur le plan historique, politique, sociologique qu'économique. Cependant, ils rencontrent des difficultés communes se rapportant aux questions de pauvreté et d'inégalités sociales qui minent la vie de leurs populations. Ces inégalités laissent entrevoir une extrême pauvreté au niveau de la majorité des populations. Ces observations se fondent sur l'indice de Gini de 2013 qui montre qu'il existe d'extrêmes inégalités dans le monde et particulièrement en Afrique où 60 % des Africains vivent dans des pays à très fortes inégalités de revenus. N'en dit pas moins le *Rapport Économique sur l'Afrique* (REA, 2017 : 37) qui révèle que « la consommation moyenne des pauvres en Afrique subsaharienne est de 1,16 dollar par jour (à parité de pouvoir d'achat de 2011), soit 0.74 dollar en dessous du seuil de pauvreté ». Ces statistiques montrent que plus de la moitié de la population africaine se retrouve dans des pays où l'écart de vie entre les riches et les pauvres est très élevé. Cela implique que les inégalités sociales les plus profondes sont en majorité constatées dans les pays africains et que l'Afrique subsaharienne connaît une situation encore plus difficile où les populations pauvres vivent avec moins 1, 2 dollar c'est-à-dire en dessous de 600 francs CFA par jour. Cumulée sur une période d'un mois, cette somme reste insignifiante, car, avec moins de 18000 francs CFA par mois, un individu ne peut pas couvrir avec satisfaction les besoins de nourriture, de transport, de logement ou de santé, encore plus lorsqu'il a à sa charge femme et enfants. Cet état de fait montre que le niveau de vulnérabilité dans les pays subsahariens est élevé et cela nécessite un réajustement des niveaux de vie.

On peut certainement considérer ces données économétriques qui montrent que les institutions internationales ont un regard sur le niveau de vie des populations. Cependant, on ne peut nier que ces rapports basés en majorité sur des échantillonnages d'enquêtes au niveau micro et macro-

économiques, ne prennent pas en compte ces millions d'Africains qui luttent pour survivre. Il y a davantage de pauvres et d'inégalités sociales au regard de ce que les richesses de l'humanité sont concentrées entre les mains d'une minorité de personnes. De façon précise, M. Dauderstädt (2016 : 49-50) affirme que « 20 % d'individus les plus riches du monde perçoivent des revenus 50 fois plus élevés que ceux des personnes les plus pauvres (…) et 0.5 % de la population mondiale possèdent 41 % du patrimoine mondial ». Cela sous-entend que la richesse mondiale en argent tout comme en biens mobiliers et immobiliers est détenue par une minorité de personnes pendant que la majorité subit les affres de la pauvreté.

Les causes de la pauvreté et des inégalités sociales sont avant tout endogènes et très nombreuses. Nous n'avons pas la prétention de les relever de façon exhaustive. Mais, on peut noter que dans plusieurs pays africains, la cause principale est mise sur la mauvaise gouvernance impliquant la corruption avec pour corollaire la mauvaise répartition des richesses. Le phénomène de la corruption fragilise l'économie des États africains et ralentit leur développement. Il constitue pour A. O. Alpha (2018 : 15) « l'un des pires fléaux qui ravagent le continent africain. Profondément implantée dans la société [la corruption] gangrène toutes les sphères et empêche les pays de construire des institutions fortes et crédibles ». Autrement dit, la corruption sévit aussi bien dans le secteur des services publics que privés. Elle ne favorise pas l'objectivité des institutions susceptibles de garantir la justice sociale à travers une meilleure répartition des richesses. Comme conséquence, la corruption fait perdre à plusieurs pays africains non seulement leur crédibilité, mais également des milliards de francs qui pouvaient contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et propulser leur développement. La mauvaise gouvernance traduite par la corruption participe donc indirectement à l'accroissement de la pauvreté et des inégalités sociales laissant ainsi pour compte des millions de personnes au profit d'une minorité corrompue. Plus les richesses de la société sont mal gérées et bénéficient seulement à des particuliers ou à quelques individus proches du pouvoir politique, plus les inégalités sociales croissent et plus encore les populations s'appauvrissent.

En outre, à la mauvaise gouvernance, il faut ajouter une autre cause interne non moins importante, mais moins visible. Il s'agit de la croissance économique non inclusive. Si on considère le taux de croissance comme l'évolution positive du produit intérieur brut (PIB), celui-ci devrait en principe se faire ressentir dans l'amélioration des revenus des populations lorsque celui-ci est positif. En prenant pour justificatif, le *Rapport de juin 2019 sur la politique monétaire dans l'Union*

économique et monétaire ouest africain (UEMOA), celui-ci montre que « la progression du produit intérieur brut (PIB) réel, soutenue principalement par la vigueur de la demande intérieure, s'est élevé à 6, 3%, en glissement annuel, après 6,4% contre 6,5% en 2018 ». Nonobstant quelques variations, on constate que la croissance économique dans les pays de l'UEMOA est positive.

Mais contre toute attente, les populations se plaignent du lobbying politique fait autour de ce progrès sans qu'il n'impacte positivement leur revenu. Autrement dit, la progression du PIB entendu comme indicateur macro-économique qui permet d'évaluer la richesse ou la production d'un pays devrait avoir un impact direct sur l'amélioration du vécu quotidien de toutes les populations. Pour le cas de l'UEMOA, cela ne semble pas être le cas en dépit des nombreuses réalisations et des efforts des gouvernements de ladite zone : construction d'infrastructures routières, sanitaires, éducatives, etc. L'augmentation des revenus n'est pas systématiquement ressentie par les populations parce que la croissance produite n'est pas inclusive. Elle ne l'est pas parce que les richesses produites bénéficient en majorité à ceux qui les produisent, c'est-à-dire aux multinationales ou aux entreprises qui très souvent ne sont pas nationales. Il existe certes des entreprises nationales dans nos États africains, mais elles sont fortement dominées par celles étrangères plus puissantes financièrement. Les entreprises étrangères souvent soutenues par les puissances étrangères ont la priorité de plusieurs gros marchés. Or, celles-ci ne s'acquittent seulement que de leurs impôts et taxes divers (utilisés par les États pour couvrir les charges salariales et réaliser quelques projets) puis conservent le reste des richesses. Le problème n'est pas que ces entreprises n'ont pas le droit de conserver et faire de leur richesse ce qu'elles veulent. La problématique est plutôt liée à ceux qui ont la capacité de produire les richesses. Tant que le cercle des producteurs de richesses sera restreint et dominé par l'extérieur, le paysage social restera le même, c'est-à-dire que les riches seront davantage riches et les pauvres le resteront toujours. À ce niveau, si les choses doivent changer, cela doit relever de la bonne gouvernance. Les appels d'offres de marchés publics ne doivent pas être biaisés dès le départ à cause de la corruption. Ils doivent être ouverts à tous de façon objective afin de donner une chance aux entreprises nationales qui le méritent de les avoir. Ce faisant, il doit avoir une promotion qui vise à encourager les nationaux à investir et créer des entreprises, voire des industries de transformation des matières premières en produits semi-finis ou finis et dont la production des richesses impactera directement les populations locales par la création d'emplois directs.

Pour J. Ki-Zerbo (1990 : 32), qui préconise des solutions endogènes pour le développement des États africains, « l'Afrique sans tissu industriel par intégration horizontale ou verticale s'installe dans *l'ère pré-industrielle* ». L'Afrique doit selon lui construire son tissu industriel, c'est-à-dire avoir ses propres installations de fabrique et de transformation. Il faut une industrialisation de l'Afrique par les Africains et dans l'intérêt des populations africaines. L'industrialisation de l'Afrique favorisera indubitablement le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations à condition qu'elle soit à majorité le travail des nationaux soutenus par leurs États. Si tel n'est pas le cas, la libre concurrence du système libérale liée aux enjeux géopolitiques et géostratégiques participera à l'exploitation des richesses des pays africains sans pour autant favoriser réellement leur développement. Sans industries locales, les termes de l'échange entre multinationales étrangères et pays pauvres d'Afrique seront toujours à l'avantage de l'extérieur. Cela doit donc attirer l'attention des dirigeants politiques africains dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales.

2. Les dirigeants politiques et la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales

Dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, lorsque l'intérêt des populations est subordonné à de simples données statistiques, les dirigeants politiques doivent être interpellés. Pour E. Njoh-Mouellé (2011 : 24-25) « les dirigeants politiques qui étudient souvent les problèmes à l'échelle de pays entiers, oublient que c'est lui, l'homme individuel, qui doit être la finalité de tous leurs plans de développement. Il se voit réduit en chiffre ou en simple référence numérique dans leurs calculs statistiques ». L'homme réduit en chiffre ou en simple référence numérique signifie que l'individu en lui-même a été oublié après les statistiques sur la pauvreté et les inégalités sociales. Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales ne doit pas seulement se borner à montrer l'ampleur du phénomène à travers les chiffres. Bien au contraire, lorsque les données statistiques montrent qu'il y a un nombre important de pauvres dans la société et que les inégalités entre les couches sociales s'accroissent, des politiques idoines doivent être conséquemment pensées pour prendre en compte toutes les victimes sinon la majorité. Or, la plupart des dirigeants politiques africains ne manquent pas d'être critiqués parce que les luttes contre la pauvreté et les inégalités sociales sont effectuées sur les fonds de la satisfaction d'un groupe particulier de personnes. C'est ce que Y. E. Kouassi (2014 : 64) identifie comme la logique du « rattrapage ». Une telle logique qui consiste à ne satisfaire que les partisans d'un bord politique, religieux ou ethnique peut

contribuer à altérer les relations entre les personnes et mettre en péril la cohésion sociale lorsque les dirigeants politiques oublient le sens de leur responsabilité vis-à-vis de toutes les populations.

D'ailleurs, le problème en Afrique n'est pas une simple question de responsabilité. Il s'agit bien plus d'une volonté ferme qui est relativement absente. Par manque de fermeté et de volonté politique, plusieurs injustices c'est-à-dire des erreurs politiques sont commises. Dans *Le Politique,* Platon (1969 : 296c-297b) appelle « erreur dans l'art politique, la malhonnêteté, la méchanceté et l'injustice ». Il y a erreur lorsque la volonté politique privilégie des intérêts particuliers au détriment de la majorité du peuple. Et s'il en est ainsi, pour Platon, cette erreur politique émane sans nul doute de l'ignorance. Par celle-ci, les dirigeants politiques se leurrent sur le sens véritable de la justice et du bien. Dans cette errance, ils soumettent leurs peuples à des injustices (déni des droits de l'homme, mauvaise répartition des richesses, etc.). Pour réparer ces injustices, la majorité des États en Afrique subsaharienne ont opté pour la démocratie, c'est-à-dire le régime politique qui donne le pouvoir au peuple de choisir son destin. Le faisant, les peuples ont espéré un changement de mentalité des dirigeants politiques qui agiraient au nom de leur intérêt général. Mais, la réalité a très vite fait déchanter les populations, car la prise du pouvoir qui devrait favoriser l'amélioration des conditions de vie par une meilleure gestion des ressources a plutôt été l'instrument d'un culte de la personnalité. Lequel culte suscite la volonté de s'accrocher au pouvoir en changeant la Constitution pour des intérêts personnels comme ce fut le cas au Cameroun en 2008, au Zimbabwe en 2013 ou au Burkina Faso en 2014. Ces exemples non édifiants n'empêchent pas que la démocratie est moins un système politique clairement défini qu'un idéal vers lequel tendre. Et si un système politique peut être pensé en fonction de certains idéaux tels que la démocratie, il est important selon K. Marx (2016 : 11) de partir de la « vie sociale », c'est-à-dire des réalités de la vie sociétale, des besoins du peuple et des réalités endogènes pour penser ce système politique.

Il existe de très nombreux outils pour approcher l'idéal démocratique. Toutefois, il serait intéressant d'envisager, pour les pays africains, des canons qui guideraient toutes les formes d'exercice du pouvoir et leur contrôle. En ce sens, les dirigeants politiques doivent être soumis aux mêmes lois que leurs peuples, sans aucune possibilité de les outrepasser. Pour ce faire, la liberté d'expression devrait être une des conditions sine qua non d'une bonne gestion politique. Car, très souvent en Afrique, demander des comptes aux dirigeants politiques à propos des questions d'intérêts communs ne se fait pas sans crainte d'être convoqué par le pouvoir judiciaire qui peine à être indépendant vis-à-vis de l'exécutif. Or, pour Y. E. Kouassi (2010 : 32), dans un régime

démocratique, il faut « faire valoir un pouvoir de la parole partagée par tous [de façon] à avoir droit au chapitre des questions collectives contre le pouvoir incarné par les représentants du peuple ». Cela sous-entend que dans un régime dit démocratique, la liberté d'expression doit être promue de sorte que les citoyens aient la possibilité de demander des comptes aux dirigeants politiques à propos de sujets d'intérêt commun. Parce qu'il s'agit d'intérêt commun, c'est-à-dire de la gestion des biens publics, la transparence doit être le leitmotiv de la bonne gouvernance. En d'autres termes, si l'on constate un dysfonctionnement dans le système des institutions étatiques censées être objectives dans la répartition des richesses, la liberté d'expression doit servir à interpeller les dirigeants politiques afin qu'ils n'oublient pas la raison fondamentale de leur élection et donc de leur rôle : rétablir la justice sociale par une bonne gouvernance, c'est-à-dire par une gestion rationnelle des biens publics, voire une meilleure répartition des richesses. Respecter ces principes, c'est donner un sens à l'intérêt général, c'est respecter et valoriser les droits de l'homme, c'est privilégier la valeur humaine au centre de tous les débats.

À ce sujet, des modèles de théories philosophiques ont été développés entre autres par John Rawls et Amartya Sen qui accordent la plus grande importance aux intérêts des individus en tenant compte de leur statut social. Leur philosophie est non seulement une source d'inspiration pour les institutions internationales telles que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en matière de développement humain, mais également a contribué à une meilleure justice sociale dans des pays comme le Bangladesh, le Brésil et l'Inde qui présentent des similarités avec l'Afrique quant à la question de la pauvreté et des inégalités sociales. En quoi ces théories peuvent-elles donc apparaître comme des paradigmes épistémiques pour penser la pauvreté et les inégalités sociales en Afrique subsaharienne ?

3. Théories de développement humain à partir John Rawls et Amartya Sen

Selon A. Sen (2003 : 15), le développement « peut être appréhendé comme un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus ». Parler donc de théorie de développement se rapportant à l'humain chez Rawls et Sen, c'est rendre compte des théories philosophiques qui essaient de donner sens à un monde où la pauvreté et les inégalités sociales défigurent l'humanité, enlèvent à l'homme les droits et la valeur qui lui sont dus.

En ce qui concerne Rawls, il a relancé à partir de son ouvrage *Théorie de la justice,* le débat sur la justice sociale par un plaidoyer en faveur des plus défavorisés, c'est-à-dire les démunis de la

société. En proposant un cadre de solidarité dans une coopération sociale qui prend forme avec une politique de redistribution, J. Rawls (2009 : 93) développe l'idée de "biens premiers ou primaires" avec les notions de « biens sociaux premiers et biens naturels » qui sont des besoins objectifs seulement éprouvés par des personnes libres et égales. Les biens sociaux premiers comprennent les libertés fondamentales et les avantages socio-économiques. Les libertés fondamentales sont constituées entre autres du droit de vote, de la liberté d'expression et de réunion, de la liberté de conscience et de pensée. Les avantages socio-économiques, eux, prennent en compte le revenu et la richesse, les pouvoirs et prérogatives, le respect de soi-même, les loisirs. Quant aux biens naturels, ils prennent en compte la santé, la vigueur, l'intelligence, l'imagination et le talent.

Relativement aux biens naturels, l'observation de la nature qui favorise certains individus en leur accordant des dons, c'est-à-dire des talents qui les diffèrent des autres, fait dire à J. Rawls (2009 : 104) que cette répartition des biens naturels relève de « la loterie naturelle et ce résultat est arbitraire d'un point de vue moral ». Cela explique que dès le départ, ceux qui ont des talents naturels sont favorisés par rapport à ceux qui ne les possèdent pas. Au demeurant, les talents naturels permettent d'avoir plus de chance dans l'acquisition des biens sociaux, voire des revenus. De ce fait, Rawls arrive à l'idée selon laquelle les biens naturels influencent la répartition des biens sociaux premiers et sont à la base des inégalités sociales. Pour résoudre ce problème, J. Rawls (2003 : 69-70) propose en leur dernière formulation « deux principes de justice » à savoir que :

> (a) Chaque personne a une même prétention indéfectible à un système pleinement adéquat de libertés de base égales, qui soit compatible avec le même système de liberté pour tous ; et
> (b) Les inégalités économiques et sociales doivent remplir deux conditions : elles doivent d'abord être attachées à des fonctions et des positions ouvertes à tous dans des conditions d'égalité équitable des chances ; ensuite, elles doivent procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus défavorisés de la société (le principe de différence).

Le premier principe est celui de l'égale liberté pour tous, il garantit aux personnes des libertés à partir de base égales pour tous. Le second principe renvoie à l'égalité équitable des chances. De façon précise, le principe de différence lui, fonctionne en tandem avec les deux principes afin de ne pas léser soit les favorisés soit les défavorisés. Il permet d'organiser les inégalités socio-économiques de sorte que chacun puisse tirer un large profit des avantages de la répartition des biens sociaux premiers. Autrement dit, il garantit non seulement aux plus riches de disposer de leur liberté et de leur richesse conformément aux règles sociales, mais il permet de compenser l'injustice

créée par les inégalités de naissance et de dons naturels qui ne sont pas le fait d'un mérite. La compensation vient du fait que le principe de différence se mue en un appel à la solidarité vis-à-vis des pauvres, c'est-à-dire des plus défavorisés dans la mesure où il suggère que les inégalités socio-économiques, si elles doivent exister, qu'elles soient au plus grand bénéfice des défavorisés afin de réduire l'écart des inégalités sociales. Rawls, à travers ce principe a pour objectif de valoriser la personne humaine, surtout celle du pauvre sans toutefois mépriser le riche ou abuser de lui. Pour Rawls, une société juste où les personnes sont libres et égales est une société qui défend les droits de l'homme. Défendre les droits de l'homme, c'est défendre les libertés fondamentales et promouvoir l'entraide entre favorisés et défavorisés de la société. Les favorisés, c'est-à-dire les plus riches ont le devoir éthique de venir en aide aux démunis, car, les biens premiers, c'est-à-dire les richesses dont ils disposent constituent un atout pour toute la communauté. Ces biens premiers doivent être utiles aux uns et aux autres dans la réalisation de leurs projets de vie.

Or, pour Amartya Sen (2000 : 139), critique de Rawls, « la conversion de ces biens premiers et de ces ressources en liberté de choisir entre diverses combinaisons possibles de fonctionnements et d'autres accomplissements peut varier d'une personne à l'autre ». Cela signifie pour lui que les individus n'ont pas les mêmes possibilités de mettre en œuvre les différentes idées du bien qu'ils ont. D'où la nécessité de prendre en compte ce qu'il appelle la « capabilité » des personnes. Pour A. Sen (2000 : 90), « la capabilité représente la liberté d'« accomplir le bien-être » dont dispose une personne ». Elle traduit la capacité des individus à transformer les biens dont ils disposent pour la réalisation de leur bien-être social et cela dépend de la situation physique, psychique, sociale, voire de l'environnement de vie des individus. À partir de l'instant où il existe des différences entre les individus, par exemple entre femmes et hommes, A. Sen (2012 : 221) estime que « la question de l'inégalité (…) ne saurait être correctement traitée par la seule évaluation des avantages et désavantages en fonction des biens premiers détenus, qui ignorerait la liberté effective qu'ont effectivement les femmes et les hommes de mener différents types de vie ». Autrement dit, la capabilité peut être perçue comme une évaluation de la liberté parce qu'elle permet de prendre en compte les capacités des personnes dans la réalisation objective de ce qui est bien pour elles. Il s'agit de voir dans leur vie quotidienne, ce que celles-ci sont à mesure de réaliser ou ce qu'elles peuvent être.

La critique de Sen part de l'idée selon laquelle la répartition des richesses tel qu'envisagé par Rawls ne se fonde que sur la liberté positive, mettant en marge la liberté négative. Or, les institutions

sociales ne sont pas seulement évaluées sur la base de ce qu'elles donnent comme droits aux individus, mais sur la base de ce qu'elles tiennent compte de l'aptitude des personnes à réaliser leurs droits fondamentaux. Cela sous-entend que les personnes peuvent avoir le droit de manger ou de se soigner et ne pas avoir la capacité de le faire à cause d'un problème de handicap ou de moyens financiers. En d'autres termes, des personnes affamées n'auront pas les mêmes besoins que celles victimes de maladie ou se trouvant dans un besoin d'éducation. La conversion d'un bien en liberté diffère d'un individu à l'autre. C'est la raison pour laquelle, en plus de la liberté positive entendue comme possibilité de faire quelque chose, il faut prendre en compte non seulement la liberté négative, c'est-à-dire se rassurer qu'il n'y a pas d'entraves à la liberté des personnes lors de la répartition des biens premiers, mais également l'interaction entre liberté positive et liberté négative. Si tel n'est pas le cas, cela favorisera davantage les inégalités dans les libertés réelles dont jouissent les personnes dans des contextes différents. Dans ce contexte, O. Nay (2016, p. 579) estime que « la réflexion en terme de capabilité incite Amartya Sen [à penser que] l'observation des inégalités implique de trouver des indicateurs de pauvreté qui ne se limitent pas à des données brutes traitant de la répartition des richesses ». Cela suggère que les richesses ou les revenus ne doivent pas être l'aune à laquelle pauvreté et inégalité sont mesurées parce qu'ils ne constituent pas les seuls moyens pour déterminer le bien-être des humains. Ce bien-être doit tenir compte de la capabilité des personnes. La capabilité est donc une notion très importante et selon le *Rapport sur le développement humain* (2019, p. 6), elle est « au cœur du développement humain ». Elle a favorisé une meilleure prise en compte des personnes ou des groupes dans leur ipséité. C'est pourquoi J. Rawls (2006 : 27) en reconnaît la pertinence à travers la remarque infrapaginale suivante :

> Il ne s'ensuit pas (…) que l'idée avancée par Sen des capabilités de base n'est pas importante ici, et c'est même l'inverse qui est vrai. Sa position est que la société doit s'intéresser à la distribution des libertés de base effectives des citoyens, puisque celles-ci sont plus fondamentales pour leur vie que leur possession de biens primaires, dans la mesure où les citoyens ont des capabilités et compétences différentes d'utiliser ces biens pour atteindre des modes désirables d'existence. La réponse à partir de la perspective des biens primaires consiste à admettre cela.

Rawls admet l'importance de la notion des capabilités chez Sen parce qu'elle lui permet d'avoir une meilleure appréciation de l'équité dans la distribution des biens premiers. Elle vient donc en complémentarité aux principes de justice dont l'objectif est de traiter les personnes de manière équitable sur des bases égales. Ces principes offrent une égalité de chance à tous et permettent à la

société d'accorder plus d'attention aux plus défavorisés afin de corriger l'influence des contingences de naissance et de réduire les conflits sociaux.

Pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et favoriser l'égalité et la justice entre les hommes, il doit avoir un certain accord sur le principe d'équité en tant qu'il s'applique aux individus. Mieux, J. Rawls (2009 : 141) estime que le principe d'équité doit guider « le comportement des États ». In fine, l'équité doit être, pour les dirigeants politiques, le processus par lequel les inégalités croissantes devront connaître une importante décroissance de sorte à favoriser l'épanouissement des peuples dans leur vécu quotidien. Plus exactement, l'équité en Afrique subsaharienne doit s'appliquer dans les domaines publics de la santé, du transport en commun, du logement, de l'électricité, de l'eau, etc.

En Côte d'Ivoire, notamment dans les centres de santé publique, les femmes enceintes sont exonérées des coûts de certaines prestations, connues sous l'appellation de gratuité ciblée. Les élèves et étudiants sont également exemptés de la moitié du tarif de consultation. Ce sont des actions sociales qui montrent la volonté de l'État d'aider les populations qui ont une faible bourse. En dépit de ces efforts, on peut constater entre autres que le prix du ticket de consultation est le même pour toutes les autres couches sociales (fonctionnaires, travailleurs du secteur privé, non-travailleurs, handicapés, etc.). Autrement dit, il n'y a pas de distinction entre ceux qui ont un niveau de vie aisé, moyen ou très faible, c'est-à-dire les démunis, les pauvres. L'équité qui doit tenir compte de la capabilité des différentes personnes n'est pas appliquée à tous les domaines de la vie afin de répondre aux besoins des populations. La difficulté est certainement liée à des problèmes de maîtrise de la population réelle sur le territoire. Pour pallier le problème, les gouvernants africains devront se donner les moyens et la bonne volonté politique, afin de parvenir à une maîtrise des données statistiques sur l'identification rigoureuse de toutes les populations comme l'exemple nous le montre dans les pays développés.

Les moyens et la bonne volonté politiques doivent s'exprimer également à travers des institutions justes qui requièrent une confiance objective dans une société juste qui souhaite réduire les inégalités sociales. Les institutions justes et les hommes justes peuvent garantir, à toutes les générations, indépendamment de leur sexe, religion, race ou parti politique, une stabilité sociale. Ils peuvent et doivent garantir les droits et les devoirs des citoyens, assurer l'égalité des chances et la liberté sur fond d'une véritable équité, car, la stabilité des jeunes États africains ne saurait se départir d'une lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Conclusion

Dans leur marche vers le développement, les pays africains sont interpellés à plus d'un niveau, notamment au sujet la pauvreté et des inégalités sociales qui connaissent une croissance importante surtout en Afrique subsaharienne. Bien que connaissant des croissances économiques dynamiques dans leur majorité, il est alarmant de constater qu'en Afrique, la pauvreté et les inégalités sociales touchent à la vie de millions d'Africains à cause des facteurs tels la mauvaise gouvernance et la croissance économique non inclusive qui leur sont préjudiciables. Ces personnes vulnérables sont exposées entre autres à l'exploitation et aux méfaits de l'immigration, pourtant perçue comme l'espoir d'avoir une meilleure condition de vie dans un ailleurs épanouissant.

Cela montre pour M. Nussbaum (2011, p. 20) qu'« une économie forte devrait être au service des fins humaines, non une fin en soi ». En d'autres termes, la croissance économique doit se faire ressentir dans le vécu quotidien des populations qui doit s'améliorer. Il ne s'agit donc pas de battre des records par des calculs économétriques pour avoir l'estimation des institutions internationales pendant que le peuple crie à l'injustice sociale. Les dirigeants africains sont interpellés, parce que leur responsabilité est engagée dans la volonté de conduire leurs peuples au développement. Il leur faut mettre en place des institutions justes et objectives pour la gestion rationnelle des richesses communes. Aussi, leurs actions pour améliorer les conditions de vie, en luttant efficacement contre la pauvreté et les inégalités sociales, doivent être guidées par la recherche de l'équité fondée sur la capabilité des individus dans un contexte adapté aux pays subsahariens.

Références Bibliographiques

André, Ocko Alpha (2018), *Lutte contre la corruption en Afrique : enfin, les dirigeants se réveillent*, Paris, Jets D'encre.

Dauderstädt, Michael *et al.*(2016), *Manuel de la démocratie sociale 7. Mondialisation et démocratie sociale*, trad. Elisabeth Maucors et Claire Labigne, Berlin, Fondation Friedrich Ebert.

Ki-Zerbo, Joseph, (1990), *Éduquer ou périr*, Paris, L'Harmattan.

Kouassi Yao Edmond (2014), *Colonisation et société civile en Afrique,* Paris, L'Harmattan.

Kouassi Yao Edmond (2010), *Habermas et la solidarité en Afrique*, Paris, l'Harmattan,

Marx Karl (2016), *Contribution à la critique de l'économie politique*, trad. Laura Lafargue, Paris, V. Giard et E. Brière.

Nay, Olivier (2016), *Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Armand Colin.

Njoh-Mouellé Ébénézer (2011), *De la médiocrité à l'excellence. Essai sur la signification humaine du développement*, Yaoundé, Éditions CLÉ.

Nussbaum Martha, 2011, *Les émotions démocratiques, comment former le citoyen du XXIe siècle ?*, trad. Solange Chavel, Paris, Nouveaux Horizons.

Platon (1969), *Le politique*, trad. Émile Chambry, Paris, Flammarion.

Rawls John(2009), *Théorie de la justice*, trad. Catherine Audard, Paris, Éditions Points.

Rawls John (2006), *Paix et démocratie. Le droit des peuples et la raison publique*. trad. Bertrand Guillarme, Paris, Éditions la Découverte.

RAWLS John, 2003, *La justice comme équité, une reformulation de Théorie de la justice*, trad. Bertrand Guillarme, Paris, La Découverte.

Sen Amartya, 2016, *L'économie est une science morale.* Introduction de Marc Saint-Upéry, Paris, La Découverte/Poche.

Sen Amartya, 2012, *Éthique et économie* et autres essais, trad. Sophie Marnat, Paris, « Quadrige » PUF.

Sen Amartya, 2003, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, trad. Michel Bessières, Paris, Odile Jacob.

Sen Amartya, 2000, *Repenser l'inégalité*, Paris, Seuil.

Rapport économique 2017 sur l'Afrique (REA). Évolution récente de la situation sociale en Afrique, chapitre 2.

Rapport de juin 2019 sur la politique monétaire dans l'Union économique et monétaire ouest africain (UEMOA)

Rapport 2016 de la Banque mondiale, consulté sur https://www.banquemondiale.org

Rapport sur le développement humain 2019. Au-delà des revenus, des moyens et du temps : les inégalités de développement humain au XXIe siècle.